



Activités jeunesse été 2023 p. 16



Journée Consom'Acteur deuxième édition p. 5



40 ans du Syndicat d'Initiative d'Aubange p. 20

L'ECHO COMMUNAL

www.aubange.be

Trimestriel n°67

Juin 2023



VILLE D'AUBANGE

Un nouveau tunnel sous les voies de la gare d'Athus



Préambule

Les beaux jours...

Ils annoncent un bel été et surtout ils nous mettent de bonne humeur !

Dès lors, il me vient l'envie de vous évoquer ce qui nous met également de bonne humeur tout au long de l'année, tant au niveau des élus que de l'administration communale : les subsides, les droits de tirage et les investissements des niveaux supérieurs de pouvoir sur notre territoire.

Même si nous n'avons pas toujours droit à tout ce que nous aimerions et que toutes les idées que nous impulsions ne sont pas lauréates à chacun des mécanismes de subsidiation, il me faut quand même souligner l'incroyable travail des agents et leur engagement avec nous pour porter au mieux ces projets !

Mais ces projets, quels sont-ils ? Voici une petite liste non exhaustive et reprenant certains gros projets parfois déjà en cours, parfois déjà connus et d'autres dans les cartons, dont la concrétisation devrait se réaliser dans les prochaines années si tout se déroule comme prévu.

Sur Athus, il est clair pour tous que les projets qui nous permettent de redynamiser l'image de la Ville d'Aubange correspondent en grande partie à des investissements pour transformer cette ancienne entité industrielle qui compte pratiquement la moitié des habitants de notre territoire. Au-delà des subsides liés à la rénovation urbaine, celui de la nouvelle piscine qui se chiffre à pas loin de 4.900.000 € et qui profitera à toute la Ville, ou encore le subside européen d'environ 2.000.000 € pour notre partie de la piste cyclo-piétonne qui fait la liaison Messancy-Athus-Rodange-Longwy. Les trois dernières excellentes nouvelles sont les notifications pour des subsides européens et wallons s'inscrivant dans cette revalorisation. Le premier concerne notre maillage vert et bleu à redévelopper le long de la Messancy et la Chiers avec un apport de 690.000 €. Le deuxième important projet retenu prévoit un investissement d'environ 1.300.000 € avec 1.190.000 € de subside pour le déploiement d'un parc urbain au cœur d'un futur lotissement sur la friche située en vis-à-vis de la place du Brüll. Enfin, le troisième financement qui se profile à l'horizon est lié à une mesure européenne concernant le nettoyage et la dépollution du site de la fiche 1 de la rénovation urbaine au bout de la rue de Rodange. Celui-ci est attendu à une hauteur qui devrait approcher, au minimum, 1.400.000 €. Je remercie, d'un côté, l'Europe et la Région Wallonne qui vont nous permettre de bien avancer dans ces matières et, de l'autre côté, l'administration communale, l'intercommunale IDELUX, la SPAQUE ainsi que l'ASBL Réseaulux présidée par le Gouverneur de notre province. Pour terminer sur Athus, je ne peux pas passer à côté de l'investissement conséquent sans également remercier le niveau fédéral à travers Infrabel et la SNCB qui ont à tous deux investi environ 6.000.000 € pour le déploiement du couloir sous voie à la gare avec une participation de notre Ville à concurrence de 350.000 €. Investissement auquel vient s'ajouter celui du nouveau parking de la SNCB qui se chiffre aux alentours de 250.000 €.

Sur Aubange, après l'important subside d'Infrasport pour les vestiaires, gradins et la buvette du football, c'est la Province de Luxembourg qui s'ajoute à notre équipe et celle de l'intercommunale pour le projet de zone d'immersion temporaire afin de lutter contre les inondations fréquentes causées par les débordements du Brüll sur le site de Clémarais mais également sur le reste de cette section en aval. Entre les subsides pour les études hydrauliques et hydrologiques, ce projet de zone d'immersion temporaire, la réfection des ouvrages d'art communaux et les autres solutions anti-inondations, cela se chiffre

à environ 500.000 € de financements externes sur nos terres ou, devrais-je dire, pour la gestion de nos eaux. Le prochain projet notable pour lequel nous devrions remporter une manne financière pourrait bien concerner la piste cyclo-piétonne qui permettrait de relier le Clémarais à Aix-sur-Cloie. Au niveau des investissements, saluons la réfection de la rue de Messancy par la Région Wallonne qui aura encore du pain sur la planche avec la nationale côté rue Perbal.

Sur Halanzy, c'est le cyclable qui est mis à l'honneur avec d'une part un chantier largement subsidié qui se termine au sud avec la voie cyclable reliant Musson et Halanzy le long de la voie ferrée dont le projet se chiffre, pour notre part, à un montant de plus de 500.000 €. L'entité bénéficie aussi de la majeure partie du plan d'investissement Wallonie cyclable cette année qui se chiffre également à hauteur de 500.000 € pour la totalité des projets retenus pour ce droit de tirage. D'autres financements externes du même ordre de grandeur sont espérés dans un futur proche concernant une mise en valeur du patrimoine minier en collaboration avec la Commune de Musson.

Dans nos villages, il faut mettre en évidence l'autre partie du plan d'investissement Wallonie cyclable qui permettra d'établir une liaison entre Battincourt et Rachecourt ou encore entre Guerlange et Sélange. Nous pourrions encore compter sur des subsides pour la rénovation de l'école communale de Rachecourt ainsi que certaines de nos salles sur Battincourt et Aubange. Nous espérons également un subside pour la réfection attendue depuis plus de 10 ans du cimetière classé de Guerlange. Sur Aix-sur-Cloie, c'est la fameuse liaison vers le Clémarais pour laquelle nous devrions obtenir un financement ainsi que des subsides pour des travaux de réfection de voirie.

De manière plus globale, à travers deux mécanismes de plans d'investissement wallons, ce n'est pas loin de 1.300.000 € de droit de tirage que nous recevrons sur 2023-2024 pour l'amélioration de nos routes et trottoirs sur tout le territoire. Citons également les subsides pour le déploiement de bornes de rechargement électrique pour les voitures et les vélos qui se chiffre à 75.000 € ou encore celui de 70.000 € pour le développement d'outils et de réglementations en matière de développement territorial et urbanistique. Nous sommes également en phase de finalisation et donc dans l'attente d'un accord qui devrait tomber dans un futur proche, sur notre plan communal de développement rural qui amènera une manne de financement conséquent pour les investissements dans toutes nos entités rurales dont les projets vont de la rénovation de l'ancien Hôtel de Ville à Halanzy à une salle de village à Aix-sur-Cloie en passant par une nouvelle place à Battincourt et encore plein d'autres projets d'envergure.

En conclusion, notre fief a actuellement de beaux jours devant lui en termes de développement et de redynamisation sur tout son territoire et cela est clairement mis en évidence par différents niveaux de pouvoir qui ont soutenu, soutiennent et soutiendront la Ville à transformer son énorme potentiel en réalité de terrain ! Tout cela, sans mettre en évidence les plus petits subsides que nous allons et irons également chercher pour des thématiques sociales, sur la biodiversité, la propreté et bien plus encore. Il ne me reste qu'à vous inviter à passer une excellente saison estivale en participant aux diverses activités proposées par nos associations, au vote pour déterminer les lauréats de notre budget participatif 2023, à nos festivités du 21 juillet pour fêter la nation !

Bel été, bonnes vacances et bonne lecture !

L'Echo Communal juin 2023

Administration Communale Aubange
22 rue Haute à 6791 Athus
tél. : 063/38.12.50
accueil@aubange.be

Editeur responsable

Ville d'Aubange

Infographie

Hervé SPOIDEN

Rédaction

François KINARD, Bourgmestre
Jean Paul DONDELINGER
Véronique BIORDI
Vivian DEVAUX
Julien JACQUEMIN
Christian BINET
Catherine HABARU
Christian-Raoul LAMBERT
Hillary TOMAELLO
Marjorie MARTINS DA SILVA

Nous tenons à remercier tous ceux qui par leurs articles ou leur collaboration ont participé à la confection de ce bulletin (services communaux, institutions fédérales, clubs et associations).

Imprimeur

Imprimerie db-group



Quelqu'un de chez nous

Nous venons de passer le cap des 20 biographies de «*Quelqu'un de chez nous*» et sommes surpris de constater le nombre de personnalités d'Aubange qui ont eu un rayonnement dépassant, parfois très largement, les frontières de notre Ville. Bientôt d'ailleurs, nous réunirons dans un livre tous les articles parus à ce jour que nous compléterons avec d'autres biographies. Cette fois, nous évoquerons la vie de l'une des plus emblématiques, à savoir Monseigneur Robert MATHEN qui fut évêque du diocèse de Namur-Luxembourg de 1974 à 1991. Nous empruntons pour la présente biographie de nombreux extraits au livre du Chanoine Meynen de l'évêché de Namur «*Les Evêques de Namur et leurs armoiries*».

Robert-Joseph Mathen

(1916-1997)

Robert-Joseph-Michel MATHEN est né le 30 décembre 1916, en pleine première guerre mondiale, au château de Clémarais à Aubange. Il est le 2^{ème} d'une famille de 5 enfants, tous élevés dans un milieu profondément chrétien (son frère cadet sera religieux dans la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes). Son papa est instituteur à l'école communale du village et sa maman, Marie-Joséphine SCHODER prend soin de sa nombreuse famille. Durant la seconde guerre mondiale, Monsieur Mathen père participera aux actes de résistance en abritant à Clémarais de nombreux jeunes réfractaires grand-ducaux peu désireux de porter l'uniforme de la Wehrmacht (le Grand-Duché tout comme l'Alsace-Moselle fait alors partie du Reich). Le château de Clémarais porte alors le nom de code «château d'If» comme la célèbre prison du Comte de Monte Cristo d'Alexandre Dumas.

Après avoir suivi, notamment, l'enseignement de son papa à l'école communale d'Aubange, Robert MATHEN termine brillamment en 1936 les Humanités Anciennes (ou gréco-latines) au Collège Episcopal de Virton (Collège Saint-Joseph). En parallèle, il suit les cours de philosophie thomiste au Séminaire Léon XIII à Louvain puis entre au Grand Séminaire de Namur. Il est ordonné prêtre en août 1940 et désigné vicaire à la cathédrale de Namur. Trois ans plus tard et jusqu'en 1945, il retourne à Louvain pour obtenir la licence en théologie.

Avec la Résistance, il participe à la libération de Namur, action pour laquelle il recevra la « Médaille de Reconnaissance de l'Armée Secrète ». Il est nommé vicaire de Saint-Martin à Arlon puis à Turpange (Messancy). Il ne renie pas sa vocation pédagogique et enseigne la religion catholique au

Lycée Royal d'Arlon puis à l'Institut Marie-Médiatrice à Athus. En 1958, il devient curé-doyen d'Arlon.

En mai 1974, le pape Paul VI l'appelle au poste d'Evêque-Coadjuteur du diocèse de Namur-Luxembourg. Il porte le titre provisoire d'Evêque de Tituli en Numidie (en attendant leur installation définitive, les futurs évêques sont nommés à des sièges épiscopaux disparus, souvent en Afrique du Nord). Très peu de temps après, l'Evêque en titre, Monseigneur Charue, démissionne de ses fonctions et Robert MATHEN lui succède. Sa devise d'évêque est «*Dominus Adjutor Meus – Ma Force, c'est le Seigneur*» et ses armoiries reprennent partiellement les couleurs de son Luxembourg natal.

Durant son ministère, il se préoccupe particulièrement de l'avenir de la pratique religieuse en recul dans son diocèse et du rôle que doivent tenir les laïcs. En 1977, sa lettre épiscopale «*Tous responsables*» se concentre sur cette problématique. Dans la foulée, Monseigneur MATHEN met sur pied des « secteurs pastoraux » pour inciter les paroissiens à participer activement à l'animation religieuse. Il n'oublie cependant pas ses confrères diocésains de l'étranger. Ainsi, en 1979, il rend visite à des prêtres compatriotes en Argentine et au Brésil. En 1985, il accueille le Pape Jean-Paul II en visite à Beauraing et la même année, il participe à la canonisation du Frère Mutien-Marie à Rome. En 1990, il démissionne de sa charge et se retire à Champion chez les Sœurs de la Providence. C'est là qu'il décède le 19 janvier 1997. Comme il l'avait souhaité, il revient à Aubange pour y être enterré aux côtés de ses parents.

Durant tout son ministère, jamais il n'oubliera ses racines aubangeoises et rurales, restant proche des gens, les deux

pieds ancrés dans une foi solide et concrète d'homme de terrain, caractéristique que son prédécesseur rappellera avec humour lors de son installation solennelle à Namur: «*Sa nature se caractérise par sa simplicité, une large disponibilité, une attention marquée pour les plus pauvres. Son père, qui vivait chez lui, s'est demandé bien souvent ce qui avait pu devenir tel ou tel vêtement ou des chaussures toutes neuves!*»



Mgr Mathen et Michel Gigi, Rwanda

Grand Nettoyage de Printemps 2023

Du 23 au 26 mars dernier, la Ville d'Aubange a participé à la 9^{ème} édition du Grand nettoyage de Printemps, organisé par BeWapp.

Cette action, qui vise à mobiliser les citoyens pour donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, leur village, un parc ou un chemin de promenade, a rassemblé un peu plus de 792 personnes (26 équipes) sur les différents villages.

Merci à tous les bénévoles qui ont permis de rendre plus belle la ville. Ensemble, pour une ville propre !



Voici la liste des écoles, associations et groupes citoyens ayant participé :

Ecoles :

- Ecole Maternelle Libre Rachecourt
- Ecole de Bikini Aubange
- Ecole libre Aubange
- Ecole communale Aubange
- Ecole communale Rachecourt
- Ecole du centre Athus

Associations :

- Stuff Guerlange
- Les Poussins
- Enfants Volonterre Rachecourt
- Enfants Volonterre Aix-sur-Cloie
- Enfants Volonterre Aubange
- SI Rachecourt
- Aixcalibur

Groupes citoyens :

- Basti
- Les Delbus
- Spoiden
- Verte Nature
- Valentin
- Rue de Lorraine Athus
- Tous à l'action
- Fkeyr des bois
- Aix-sur-Cloie
- Themelin

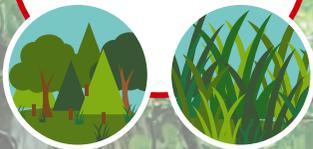


ATTENTION AUX TIQUES

Quelques conseils pour prévenir la maladie de Lyme

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR NE PAS ÊTRE INFECTÉ

En forêt et ailleurs :
éviter les zones boisées et broussailleuses avec des herbes hautes.



Porter des vêtements longs et fermés, pantalon dans les chaussettes, de préférence des vêtements de couleur claire, pour pouvoir plus facilement repérer les tiques.



Appliquer des produits à base de répulsif ou autre spray anti-tiques, sur la peau exposée (Éviter ces produits sur la peau des enfants et de femmes enceintes).



APRÈS LA PROMENADE

Examiner soigneusement tout le corps et le cuir chevelu, pour repérer et retirer précocement toute tique.
Les parents doivent examiner soigneusement les enfants, notamment au niveau des aisselles, des oreilles, de l'ombilic, des genoux, des jambes et des cheveux.
Examiner aussi les vêtements, les sacs et les animaux de compagnie qui vous ont suivi en forêt.



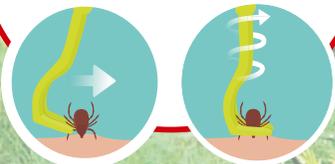
QUE FAIRE EN CAS DE FIÈVRE ET/OU D'APPARITION D'UN CERCLE ROUGE À L'ENDROIT DE LA MORSURE ?

Lors de symptômes comme la migraine, la fièvre, des douleurs articulaires et surtout l'apparition d'un cercle rouge (érythème migrant) à l'endroit de la morsure, il faut vite consulter un médecin.
Attention : ce n'est pas parce qu'on ne présente pas un érythème migrant, que l'on ne peut être touché par la maladie de Lyme. En effet, tout le monde ne présente pas d'érythème migrant !



COMMENT EXTRAIRE LA TIQUE DE LA PEAU

Il existe un tire tique vendu en pharmacie. Tourner celui-ci dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Le tire tique est le moyen le plus efficace pour retirer une tique, peu coûteux et facile à transporter.



Plus d'infos : <https://www.facebook.com/LymeEnPeine>
lymeenpeine@gmail.com

Environnement

Vive le printemps !



Le printemps est de retour. Il est venu le temps du repiquage des boutures pour le fleurissement 2023.

15.000 fleurs ont été repiquées dans la serre communale, nouvellement agrandie par l'équipe de jardiniers de la Ville d'Aubange.

Les fleurs vont évoluer pendant 6 semaines avant d'être mises en place pour fleurir l'ensemble du territoire de la ville..

Disposition transitoire sur l'implantation des panneaux de production d'énergie (photovoltaïques, solaires,...)



Le Conseil communal, en séance du 27/02/23, a voté pour l'**arrêt d'une disposition transitoire dans le cadre de la prochaine révision du guide communal d'urbanisme sur l'implantation des panneaux de production d'énergie (photovoltaïques, solaires,...)**.

Il faut privilégier les panneaux en toiture et si ce n'est pas possible, il faut demander un permis d'urbanisme et répondre aux différents points ci-dessous :

- les placer à minimum 6 mètres de toute habitation ;
- les placer à minimum 2 mètres des limites mitoyennes ;
- ne pas modifier la nature du sol ;
- exploiter 25% de ce qu'il reste de cours et jardins (terrain sans constructions – « surface non scellée ») ou 50% de cette même surface dont sont déduites les distances précitées (en zone constructible).

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter le service urbanisme au **063/43 03 10** ou par mail à **urbanisme@aubange.be**.

Chenilles processionnaires



Qu'est-ce qu'une chenille processionnaire ?

C'est la chenille d'un papillon de nuit « *Thaumetopoea processionea* ». Il existe 2 espèces de chenilles processionnaires : *la chenille processionnaire du pin* et *la chenille processionnaire du chêne*. Toutes deux provoquent un affaiblissement important des arbres, car elles se nourrissent de leur feuillage.

Comment identifier la présence de chenilles processionnaires ?

Les nids de chenilles processionnaires ne sont pas difficiles à repérer : ces cocons de soie fleurissent sur des branches d'arbres isolés ou situés à la lisière des forêts. Ces chenilles se retrouvent toujours en groupe d'au moins une dizaine d'individus, accolés les uns aux autres lorsqu'elles sont au repos ou en comportement typique de procession, lorsqu'elles se déplacent en longue file.

Pourquoi la chenille processionnaire est-elle un nuisible dangereux pour l'homme et les animaux ?

Les chenilles possèdent sur leur face dorsale un appareil urticant composé de micro-poils qui sont projetés en l'air lorsque la chenille se sent menacée. Ils libèrent une toxine qui peut provoquer d'importantes réactions allergiques (mains, cou, visage) mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires et dans les cas les plus graves, des chocs anaphylactiques. Les atteintes à l'œil peuvent avoir d'importantes conséquences si les poils ne sont pas rapidement enlevés.

Le danger est aussi important pour les animaux de compagnie : un chien atteint à la langue (qu'il peut avoir utilisée pour lécher les démangeaisons sur son corps), s'il n'est pas soigné rapidement par des fortes doses de cortisone, risque alors la nécrose de la langue.

Que faire en cas de découverte d'un nid de chenilles processionnaires ?

- Ne touchez ni le nid ni les chenilles ;
- N'essayez pas de combattre vous-même ni le nid ni les chenilles ;
- N'arrosez pas les chenilles avec de l'eau sous pression. Ceci aurait comme conséquence de disperser les poils urticants par voie aérienne.

D'anciens nids qui contiennent des poils qui peuvent rester urticants pendant 8 années et continuer à causer des problèmes de santé publique durant toute cette période, devront également être traités par des professionnels.

En cas de symptômes médicaux graves, contactez le 112.

La médiation dans le cadre des Sanctions Administratives Communales (SAC) : C'est quoi ?

On vous reproche d'avoir commis une infraction au règlement général de police de la commune ou à une de ses ordonnances, et le Fonctionnaire sanctionnateur provincial vous propose une médiation afin d'éviter, en cas de réussite de la médiation, de payer une amende administrative de 350€ maximum (ou de 200.000€ maximum en cas d'infraction environnementale) ? Voici quelques informations qui vous aideront à comprendre la procédure de médiation et ses avantages.

Dans quel contexte la médiation SAC prend place ?

Si une **infraction est commise aux règlements et ordonnances** de la ville, pour des faits par exemple d'abandon de déchets, divagation d'animaux, défaut d'autorisation communale..., le contrevenant peut faire l'objet d'une sanction administrative communale (SAC). L'agent de police ou l'agent constatateur communal doit alors, pour ce faire, constater cette infraction. Il rédige par la suite un PV/constat qu'il transmet au Fonctionnaire sanctionnateur provincial. Ce dernier, qui n'est donc pas un agent communal, peut prononcer une amende administrative afin de sanctionner ces faits mais peut également « saisir » le médiateur afin que soit réalisée, avec le contrevenant et la partie lésée, une procédure de médiation. Cette procédure de médiation est facultative pour les majeurs mais est toujours proposée aux contrevenants mineurs de 14 à 18 ans.

Le médiateur ne peut donc pas s'autosaisir d'un dossier. Une infraction aux règlements et ordonnances communales **doit nécessairement être constatée** par la police ou par l'agent constatateur pour que le médiateur soit compétent.



Quel est le but de la médiation SAC ?

Dans le cadre des sanctions administratives communales, la médiation est dite « réparatrice », c'est-à-dire qu'elle a pour objectif de permettre à l'auteur de l'infraction « **de réparer ou d'indemniser le dommage causé** » envers la partie lésée (personne physique ou collectivité/commune) ou encore « **d'apaiser le conflit** ». Le but de la médiation est également préventif à travers l'évitement d'une potentielle récidive.



Quel est le rôle du médiateur ?

Le médiateur est chargé de **rencontrer les parties**, c'est-à-dire l'auteur et la partie lésée, séparément et/ou en commun. L'objectif de ces rencontres est de connaître les impressions et le vécu de chacun par rapport à l'acte commis et les moyens d'y remédier.



Le rôle du médiateur est donc d'aider les parties à communiquer, à exprimer leurs sentiments, leurs opinions sur les faits... et de donner la possibilité de trouver un **accord satisfaisant pour tous** de nature à régler le conflit qui les oppose. La médiation permet ainsi aux parties de s'approprier la gestion de leur conflit.

Quel type d'accord peut intervenir entre les parties ?

Ce sont les parties qui définissent ensemble le contenu de cet accord. Il peut s'agir d'une **indemnisation**, à savoir le paiement d'une somme d'argent en vue du dédommagement du préjudice causé, d'une **réparation en nature** du dommage ou d'une autre **solution destinée à « apaiser » le conflit**. Ainsi, l'accord survenu entre les parties peut revêtir des formes diverses : présentation d'excuses écrites ou orales, remboursement des frais engendrés par l'infraction, réparation directe du dommage causé, participation à une formation... Il s'agit avant tout d'une **solution négociée et non imposée aux parties**.

Que peut-on dire du cadre de la médiation ?

La médiation est un processus **volontaire** : elle nécessite donc une volonté de la part des deux parties d'y participer et de la mener à bien. « Volontaire » signifie également que les parties peuvent, à tout moment, décider d'abandonner la procédure.

Le médiateur est **neutre** et **indépendant** : il n'est pas là pour prendre position en faveur de l'une ou l'autre partie, mais son rôle est de faciliter et équilibrer les échanges, fixer un cadre et apporter une aide à la résolution du conflit.

Par ailleurs, il est tenu au secret professionnel : il offre donc aux parties un lieu de parole en toute liberté.



Attention : une redevance forfaitaire de 50 € est d'application en cas de médiation !

Citoyenneté

Que se passe-t-il une fois la médiation terminée ?

Le médiateur rédige un rapport au Fonctionnaire sanctionnateur provincial qui l'a saisi quant au bon déroulement ou non de la procédure de médiation. Ce rapport permettra au Fonctionnaire sanctionnateur provincial de prendre sa **décision d'infliger ou non une amende** administrative au contrevenant en fonction de la réussite ou non de la médiation.



Le service de médiation SAC :

Le service de médiation SAC est implanté dans les locaux de l'administration communale d'Aubange depuis 2008. Compétent pour la Ville d'Aubange mais aussi pour 13 autres communes de l'arrondissement judiciaire du Luxembourg – division Arlon, le service organise chaque année en moyenne une septantaine de médiations, avec un taux de réussite de plus de 90%. Composé d'un seul médiateur à temps plein, ce service participe, grâce à son travail de sensibilisation, à la cohésion sociale au sein de la commune et favorise le « vivre ensemble ».

Coordonnées du service :

Valentin GOIRE
22 rue Haute, 6791 ATHUS
Tel: 063/38.12.73 - mediation@aubange.be

Fin de notre collaboration avec Fluicity

Nous vous informons que le Collège communal, en séance du 23 janvier 2023 a décidé de ne pas poursuivre la collaboration avec la plateforme Fluicity une fois le marché en cours arrivé à son terme (fin avril 2023).

Nous sommes satisfaits de notre collaboration avec Fluicity durant ces années écoulées, mais nous ressentons une perte d'engouement quant à son utilisation.

La Ville d'Aubange continuera à communiquer sur les canaux en ligne existants (site de la Ville : www.aubange.be, la page Facebook, le site www.aubange.be/press) ainsi que via l'Écho Communal et par voie d'affichage.

Pour faire participer et/ou voter les citoyens, nous privilégierons Facebook ou l'Écho Communal dans un premier temps. Un nouveau site Internet est prévu. Le marché a été lancé. La nouvelle interface proposera, dans la mesure du possible, un outil pour réaliser des enquêtes ou sondages et recueillir les idées des citoyens.

Merci de votre compréhension.



Extrait du Règlement Général de Police

Chapitre 4, Article 65 - Utilisation des engins bruyants

L'usage des **tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires** ou autres engins bruyants, est interdit en semaine entre 21 heures et 7 heures, les dimanches ainsi que les jours fériés.

Cette interdiction ne vise pas l'usage de machines agricoles dans l'exercice de la profession de cultivateur et d'exploitant forestier, ni l'usage d'engins d'intérêt public.

Afin de préserver la faune nocturne, il est interdit de laisser fonctionner une tondeuse automatique ou « robots-tondeuses » entre 20 heures et 8 heures.

Une dérogation peut être octroyée ponctuellement par le Bourgmestre sur demande expresse motivée.



Manifestations et organisation d'évènements

Les beaux jours approchent et vous êtes nombreux à vouloir organiser des évènements.

Sachez que lors de l'organisation d'une festivité publique, qu'elle soit sur terrain privé ou dans le domaine public, une **demande d'autorisation** doit être introduite auprès de l'administration communale¹.

Tout organisateur d'une manifestation à caractère sportif, culturel, social rassemblant du public est tenu également de remettre au Fonctionnaire PLANU, un **formulaire de dossier de sécurité** complété dans un délai de **60 jours au moins** avant la date de la manifestation.

Informations et contacts :

GROGNUZ Aurélie
+32 63 43 03 32
manifestations@aubange.be

Formulaire de dossier de sécurité via ce QRcode



1. Sauf envoi d'invitations nominatives

Conférence : Les arnaques sur internet



Le jeudi 22 juin 2023 - 13h30

Quelles sont les arnaques sur Internet ?
Quels sont les différents types ?
Comment réagir dans ce cas ?
Comment démasquer les auteurs ?

Beaucoup de questions et différentes pistes de réflexions qu'abordera un Inspecteur Principal spécialisé en la matière.

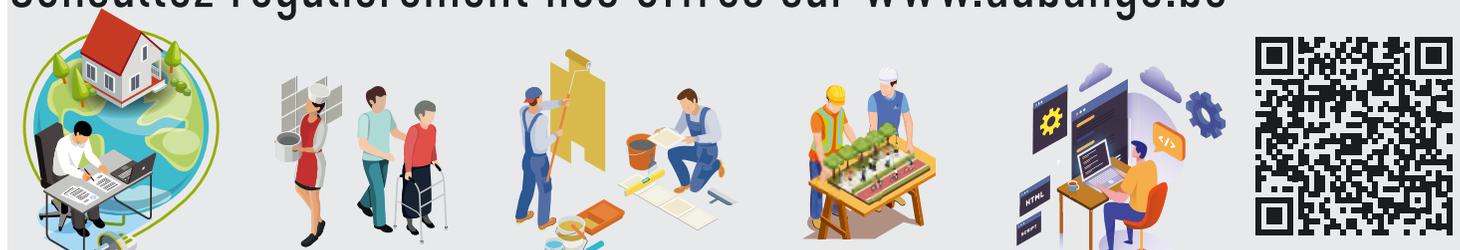
Infos et réservations:

+32 (0)63 389 573
animation@ccathus.be

Organisation : Conseil Communal Consultatif des Aînés et Centre Culturel de la Ville d'Aubange

Vous êtes à la recherche d'un emploi !

Consultez régulièrement nos offres sur www.aubange.be



Territoire

Création d'un nouveau cœur de Ville structurant au Parc du Brüll à ATHUS

Dans la poursuite de son objectif de renouveau urbain, la Ville d'Aubange a introduit en mai 2022 une candidature dans le cadre du programme FEDER Wallonie 2021-2027 «Fonds européens de développement régional» pour le projet du développement du parc du Brüll à Athus. Un avis favorable a été notifié à Ville fin mars 2023.

Ce parc a une localisation stratégique, il est situé au centre des trois frontières (Belgique, France, Luxembourg). Sa position est contigüe à la frontière grand-ducale, avec un accès autoroutier direct, ainsi que de deux gares proches (Rodange et Athus).

Le futur projet de parc urbain vise la création d'un lieu de rencontre d'une superficie de 9.000 m². Il comprend des espaces de détente, de jeux, une mise en valeur de la rivière (la Messancy). On pourra également y découvrir un arboretum. Ce lieu sera un point de départ idéal de balades à pied ou à vélo. Des espaces polyvalents seront mis à disposition et aménagés afin d'accueillir de l'évènementiel.

Une attention toute particulière a été réservée aux infrastructures vertes dans l'optique d'éviter les phénomènes de surchauffe en introduisant dans le projet la plantation d'arbres à ombrages, l'installation de pergolas et de structures en bois avec plantes grimpantes, ainsi que la création de points d'eau ponctuels,...

Ce nouveau cœur de Ville vert permettra ainsi la régulation naturelle de la température en milieu urbain et la lutte contre le dérèglement climatique.

Un coût de 1.313.324,26€ a été estimé pour la réalisation du projet. Les subsides FEDER pourront couvrir un plafond de 90 % des sommes engagées. La fin des travaux est prévue pour l'année 2026.

Conseillère en rénovation Urbaine : Zineb Alaoui, 22 rue Haute, 6791 Athus. Tél. : +32 63/43 03 78 - alaouiz@aubange.be



Objectif Proximité : lutte contre les cellules vides en centre-ville

La dynamisation du commerce en centre-ville est un enjeu majeur pour le développement économique local, auquel l'Agence de développement local (ADL) d'Aubange s'attelle activement.

Nous sommes ravis d'annoncer que notre Ville a été sélectionnée pour participer au programme Objectif Proximité, qui fait partie du plan Horizon Proximité de la Région Wallonne. Ce programme vise à lutter contre les espaces commerciaux vacants et à encourager l'installation de nouveaux commerces en centre-ville.

Dans ce cadre, les entrepreneurs désirant louer ou acquérir un local commercial dans le centre-ville pourront bénéficier d'une prime allant jusqu'à 6.000€, sous forme d'une aide à l'installation ou au développement de leur activité. Les commerçants déjà établis pourront également profiter de ces primes s'ils souhaitent se réinventer ou développer leur entreprise de manière innovante.

Notre ADL est fière de contribuer à cette initiative et de soutenir les entrepreneurs et commerçants d'Aubange dans leur croissance. Nous sommes convaincus que cette initiative stimulera la croissance économique de notre Ville et renforcera son attractivité.

ADL Aubange : 74 Grand Rue à 6791 Athus. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Tél : 0494/490000 ou 0492/317616 - adl@aubange.be - <https://www.adl-aubange.be/>



Projet de zones d'immersion temporaire



Comme vous avez peut-être pu le lire dans l'édition du samedi 15 avril 2023 de l'Avenir du Luxembourg, il est prévu de mettre en place une Zone d'Immersion Temporaire sur le domaine du Clémarais d'Aubange.

Comme vous le savez également, le site du Clémarais ainsi que certaines zones en aval sur l'entité d'Aubange ont été impactés plusieurs fois par des phénomènes d'inondations. Afin de remédier à cela, la Ville d'Aubange, en partenariat avec IDELUX Eau, avait fait réaliser courant 2021 une étude hydraulique et hydrologique du bassin du Brüll en amont et sur le site du Clémarais. Le but était d'orienter les actions afin d'endiguer le problème de la manière la plus efficace.

Fin mai 2022, l'appel à projets « Résilience Biodiversité – Climat » a été publié. Ce dernier s'inscrit dans le Plan de Relance de la Wallonie – Projet 99 – « Mettre en place la reméandration de cours d'eau et créer des Zones d'Immersion Temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau ». La participation à cet appel à projets a été décidée à la suite d'une réunion

entre la Ville d'Aubange, la Province de Luxembourg et IDELUX Eau en août 2022.

Le projet de mise en œuvre d'une ZIT fait donc l'objet d'un partenariat entre différents acteurs respectivement la Province de Luxembourg, et plus précisément le Service Provincial Technique des Cours d'eau, la Ville d'Aubange, IDELUX Eau, le Contrat de rivière Semois-Chiers et le Potager Participatif et Solidaire d'Aubange. La Province de Luxembourg étant le porteur de ce projet.

Il est important de préciser que l'intervention communale pour régler la problématique des inondations ne se limitera pas à ce projet de ZIT. Plusieurs interventions périphériques sont prévues comme différents aménagements autour et pour le Potager Participatif et Solidaire, la renaturation partielle du cours d'eau en amont de la ZIT et la pose de clôtures pour limiter l'accès du bétail au cours d'eau (le tout entièrement subsidié par l'appel à projets à hauteur de 382.824€ TVAC) ainsi que la mise en conformité des ouvrages d'art sur le Brüll au Clémarais (cette dernière action se fera sur fonds propres communaux actuellement budgétisée à 300.000€).

De plus, lors de la réflexion et de la rédaction de ce projet, il y a eu lieu d'intégrer la future liaison cyclo-piétonne entre le Clémarais et la route reliant Aix-sur-Cloie à Messancy. Cette liaison fait partie d'un projet plus global, le Plan d'Investissement Communal – Plan d'investissement Communal Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIC – PIMACI).

Comme vous pouvez le constater, ce projet porté par la Province a fait l'objet d'une réflexion globale pour endiguer la problématique des inondations dans le cadre d'une solidarité amont-aval au niveau du cours d'eau le Brüll. La Ville d'Aubange y a participé activement et a veillé à ce que ce projet s'intègre aux autres projets à l'étude ou en cours de réalisation.

Nous tenons à remercier tous les intervenants et collaborateurs qui ont permis la concrétisation de ce projet.



Lutte contre la pénurie de soignants

La Cellule d'Accompagnement des Professionnels de la santé (CAPS) a pour missions de lutter contre la pénurie de soignants dans le province de Luxembourg.

Elle a lancé le projet "familles d'accueil pour les stagiaires en médecine générale ou en soins infirmiers".

Cette action consiste à proposer aux citoyens d'accueillir des étudiants en médecine générale ou en soins infirmiers durant leur stage afin de faciliter l'accès aux stages en province de Luxembourg. caps@province.luxembourg.be

Territoire

Attention, certains « petits travaux » nécessitent un permis d'urbanisme

Avec les beaux jours qui pointent le bout de leur nez, vous avez peut être décidé d'embellir votre propriété en y apportant quelques touches de confort et de loisirs : vous voulez agrandir votre maison en y ajoutant une véranda et, ensuite, effectuer quelques aménagements dans votre jardin, abattre un arbre, enlever une haie, y installer une piscine, un abri de jardin ou pourquoi pas un poulailler...

Sachez que tout cela est réglementé.

La réalisation de ces « petits travaux » bénéficie soit d'une dispense de permis, soit d'une procédure d'obtention de permis d'urbanisme allégée, dite d'impact limité. L'ensemble de ses travaux sont dispensés de l'intervention d'un architecte, mais certains travaux nécessitent tout de même l'obtention d'un permis.

Attention, les dispenses de permis ne concernent pas les biens à grande valeur patrimoniale ! Le patrimoine protégé suit en effet un régime spécifique.

Toutefois, une dispense de permis ne signifie pas que tout est permis. En effet, vos voisins peuvent, par exemple, être impactés par votre projet. Pensez donc au respect des vues et veillez au respect des hauteurs imposées par le Code civil en cas de pose de clôtures ou de palissades. De même, n'oubliez pas que si vous installez ces ouvrages en mitoyenneté, l'accord de votre voisin est requis.

Voici ci-dessous quelques exemples des demandes les plus fréquentes pour des petits travaux dispensés de permis **pour autant que les conditions énoncées soient remplies.**

1. Abri de jardin

La mise en place d'un abri de jardin ou d'un chalet ne nécessite pas l'obtention d'un permis d'urbanisme seulement si vous répondez à ces différentes conditions :

- **un seul abri** ou une seule remise par propriété. Si vous installez un second abri, il faut donc un permis ;
- l'abri doit être situé dans les espaces de cours et jardins, à l'arrière de votre bâtiment et **non visible de la voirie** ;
- **il doit impérativement être implanté au minimum à 1,00m** des limites mitoyennes.
- **sa superficie ne doit pas excéder 20m²** ;
- **sa hauteur maximale** ne peut excéder 2,50m à la gouttière, 3,50m au faite, ou 3,20m à l'acrotère (pour les abris à toiture plate) ;
- **son aspect extérieur** doit être en bois ou de même couleur que votre habitation.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, votre abri de jardin doit faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme avant son placement.



2. Poulailler



La mise en place d'un poulailler ne nécessite pas l'obtention d'un permis d'urbanisme seulement si les conditions suivantes sont respectées :

- un ou plusieurs poulaillers par propriété (dans le cas où vous auriez déjà un poulailler ou plus sur la parcelle) ;
- **il doit impérativement être implanté au minimum à 3,00m** des limites mitoyennes et à 20,00m des habitations voisines ;
- **sa superficie ne doit pas excéder 20m²** ;
- **sa hauteur maximale ne peut excéder 2,50m** à la corniche, 3,50m au faite ou 3,20m à l'acrotère (pour les poulaillers à toiture plate) ;
- **son aspect extérieur** doit être en bois/grillage ou similaire à celui du bâtiment principal existant.

Si l'une de ses conditions n'est pas respectée, votre poulailler doit faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme avant son placement.

3. Piscine

La pose d'une piscine qu'elle soit enterrée ou non doit également **respecter quelques règles** :

- La piscine doit être implantée dans le jardin et être non visible depuis la voirie.
- Une **piscine autoportante ou hors-sol** elle doit être implantée à 1,00m au moins des limites mitoyennes.
- Une **piscine enterrée** elle doit être implantée à 3,00m au moins des limites mitoyennes (calculée par rapport à la margelle de la piscine = bord extérieur de la piscine).
- Le bassin ne doit pas excéder 75,00m².
- La **hauteur maximale** : pour le dispositif de sécurité entourant la piscine : 2,00m.
- Elle ne doit pas être couverte ou couverte par un abri télescopique à structure légère et repliable qui en recouvre la surface pour autant que la hauteur du faite soit inférieure à 3,50m.



ATTENTION : une piscine dans certains lotissements ou quartiers **nécessite un permis d'impact limité**.

Si l'une de ses conditions n'est pas respectée, votre piscine doit faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme avant son placement.

4. Façades



Pose de peinture ou d'enduit

Condition générale : repeindre en respectant la tonalité initiale.

Si l'une de ses conditions n'est pas respectée, votre façade doit faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme avant son placement.

Matériaux de parement et isolation

Le placement de matériaux de parements d'élévation ou de couvertures de toiture formant l'enveloppe du bâtiment (crépi, brique, bois, ardoise, tuile,...) ou le remplacement de ceux-ci par d'autres matériaux en vue d'atteindre les normes énergétique en vigueur (isolation) est dispensé de permis aux conditions suivantes :

- les matériaux présentent le même aspect extérieur ;
- l'accroissement d'épaisseur n'excède pas 0,30 m.

Si l'une de ses conditions n'est pas respectée, votre façade doit faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme avant son placement.

5. Abattage d'une haie

L'abattage d'une haie sur une longueur continue de moins de 2,50m en vue de créer un seul accès à une habitation existante ne nécessite pas de permis.

ATTENTION : L'abattage d'arbres isolés à haute tige, plantés dans les zones d'espaces verts prévues par le plan de secteur ou un schéma d'orientation local en vigueur, l'abattage d'une haie ou l'abattage d'un ou plusieurs ou tous les arbres d'une allée **nécessite un permis d'impact limité**.

ATTENTION : L'abattage, l'atteinte au système racinaire ou la modification de l'aspect d'un arbre remarquable, d'un arbuste remarquable ou d'une haie remarquable **nécessite un permis d'impact limité**.

Nous vous recommandons vivement de toujours bien vous renseigner auprès de votre administration communale afin de savoir si les travaux que vous souhaitez effectuer peuvent effectivement bénéficier d'une dispense de permis. Dans le cas contraire, le service urbanisme sera disposé à vous aider à introduire votre demande de permis d'impact limité.

Service Urbanisme de la Ville d'Aubange, 22 rue Haute à 6791 Athus

Ouvert le matin de 8h30 à 12h.

L'après-midi sur RDV.

Fermé le jeudi

063/43 03 10 - urbanisme@aubange.be



Territoire

Changement de l'éclairage de nuit depuis le 1^{er} avril



Pour donner suite à la crise énergétique, ORES avait proposé une extinction de l'éclairage public du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023, toutes les nuits, de minuit à 5h. Plusieurs villes et communes avaient décidé d'adhérer à cette action, dont la nôtre.

Cette action est arrivée à son terme le 31 mars dernier.

Suite aux options proposées par ORES pour le fonctionnement de l'éclairage public, le Collège communal, en séance du 20 mars 2023, a opté pour **“une extinction limitée de 00h00 à 05h00 du lundi au vendredi et donc à l'exclusion des nuits de week-end (du vendredi au samedi et du samedi au dimanche) et des jours fériés.”**

Rénovation du parvis de l'église d'Halanzuy



Le Conseil Communal, en sa séance du 27/02/23, a voté pour l'approbation des conditions et du mode de passation du marché intitulé **« Rénovation du parvis de l'église d'HALANZUY : Travaux de gros-œuvre, abords »**.

Descriptif des travaux (rénovation complète) :

- La démolition totale du parvis ainsi que la gestion des déchets de démolition dans des dépôts agréés.
- La construction d'un mur de soutènement, comprenant tout mouvement de terre et travaux connexes.
- La construction d'abord, principalement des revêtements de sols avec raccord à l'existant.

Estimation : 118.777,23 € TVAC.

Les travaux sont réalisés sur fonds propres.

En plus, la Ville a également fait un marché pour la fourniture et la pose d'un garde-corps pour un montant de 26.254,58 € TVAC.

Nouveau P+R Rodange

Le nouveau P&R des CFL (Chemins de Fer Luxembourgeois) à Rodange vient d'être inauguré. Un P&R avec 1.570 emplacements dont 20 PMR et 44 places – prochainement disponibles – pour les voitures électriques. Ce parking est ouvert 24/24 et facilite l'accès aux quais de la gare de Rodange.

Le P+R est idéalement situé, à quelques centaines de mètres des frontières belge et française et à proximité des axes routiers empruntés chaque jour par de nombreux navetteurs frontaliers et luxembourgeois.

1.570 places surveillées sont à votre disposition 24h/24h, dont 20 emplacements PMR et prochainement 44 places pour voitures électriques.

Vous pouvez télécharger **la nouvelle application P+R CFL sur www.cfl.lu** afin de profiter d'un accès tout confort et sans contact.

Jusqu'au 15 mai 2023, tous les utilisateurs de l'application profitent d'un stationnement gratuit pendant les premières 24 heures.

Après cette date, vous bénéficiez de 24 heures de stationnement gratuit si vous faites suivre l'utilisation du P+R d'un déplacement par train, bus, ou par un moyen de mobilité active.



Activités jeunesse été 2023



PLANÈTE J (MAISON DES JEUNES)

Stages avec activités sportives, culturelles et créatives

Du 10 au 28/07 de 12 à 16 ans,
avenue Jean Jaurès 51B, 6791 Athus.

50€ la semaine.

Contact : 063/23.76.73 - mdj@planetej.be

SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'AUBANGE

Plaines de vacances

Du 10 au 28/07, de 2,5 à 12 ans,
de 8h30 à 16h30 (accueil possible 7h30-18h30).

Aubange, école communale, 39 avenue de la Gare.

Athus, 51B avenue Jean Jaurès.

Aix-sur-Cloie, école communale, 45 rue Reifenberg.

Rachecourt, école communale, 149 rue de l'Atre.

Battincourt, local Odysée 78, 8 rue de la Batte.

10€ par semaine pour un enfant dont un parent réside sur la ville ou est membre du personnel communal et 40€ par semaine pour les autres enfants.

Contact : jeunesse@aubange.be



RÉGIE COMMUNALE AUTONOME

Stages sportifs

Du 17/07 au 18/08, de 2,5 à 14 ans, de 9h à 16h
(accueil possible 7h30-17h30).

Hall sportif, 30/A Rue de Clémaraïs, 6790 Aubange.

De 50€ à 120€ en fonction des stages et du lieu de résidence.

Contact : www.rca.aubange.be
cslsport@aubange.be



TENNIS CLUB ATHUS

Stage de tennis

Du 31/07 au 4/08, de 6 à 15 ans,
de 9h à 12h ou de 13h à 16h.

6 rue des Métallurgistes, 6791 Athus.

80 € la semaine.

Contact : 00352/661.357.353
tennisathus@hotmail.fr

Jeunesse



TENNIS CLUB HALANZY

Stages de tennis

Du 10/07 au 25/08, de 5 à 18 ans, de 9h30 à 15h30.
1 rue de la Minière, 6792 Halanzy.

Contact : 0491/97.97.34 - adele.math@yahoo.fr



TIBODEGA

10-14/07 : **créons dans la nature.**

1-4/08 : **touche à tout.**

De 3 à 5 ans.

De 9h à 12h (garderie de 8h à 9h) 110€ la semaine.

24-28/07 : **Upcycling** (6 ans et +).

21-25/8 **papiers créatifs** (6 ans et +).

De 9h à 16h (accueil de 8h à 17h30).

140€ la semaine.

Contact : <https://tibodega.webnode.be/stages/>



RES AUBANGE

Stages de foot

Du 24 au 28/07 et du 7 au 11/08, de 5 à 14 ans, de 9h à 16h
(accueil possible de 7h à 18h).

25 rue du Stade 25, 6790 Aubange.

100€ la semaine + 1€/h de garderie.

Contact : <http://stage.resaubange.be>
philippe.bouvy@resaubange.be



FUN KIDS LOISIRS

Stages à thèmes : escalade, multisports, drone, légo, nature, art, pâtisserie, vélo ...

Du 17 /07 au 11/08, de 3 à 15 ans,
de 9 à 16h (accueil possible 8h-17h).

De 100€ à 150€.

Contact : www.funkidsloisirs.be - funkidsloisirs@gmail.com



MAISON CROIX-ROUGE AUBANGE MESSANCY

Stage secourisme

Du 21 au 25/08, de 10 à 12 ans, de 9h à 16h.

À la Harpaille, 26 rue de Clémarais, 6790 Aubange.

50 € la semaine.

Contact : crjaubangemessancy@gmail.com



SAFETY TEAM

Stage secourisme

Du 7 au 11/08.

De 8 à 11 ans - 75€.

De 12 à 18 ans - 120€.

Salle du Dolberg, 1 rue des Tilleuls, 6791 Athus.

Contact : stages@safetyteamasbl.be



ENGLISH MOVE

Stage ludique en immersion anglais

Du 21 au 25/08, de 9 à 12 ans, de 8h30 à 16h30.

À la Harpaille, 26 rue de Clémarais, 6790 Aubange.

15 € la semaine.

Contact : jeunesse@aubange.be





ecolescommunales.aubange.be



LES ÉCOLES COMMUNALES D'AUBANGE ET BIKINI VOUS ACCUEILLENT POUR LA RENTRÉE DU 28 AOÛT 2022

ÉCOLE COMMUNALE D'AUBANGE

(Enseignement maternel et primaire) 39 Avenue de la Gare – 6790 Aubange

IMPLANTATION DE LA CITE (BIKINI)

(Enseignement maternel) 4 rue de la Cité – 6790 Aubange

Classes sportives, classes vertes, classes de ville, activités culturelles diverses - Local bibliothèque et ludothèque - Repas préparés sur place par nos cuisiniers

Contact : Mme Marie-Noëlle AGIUS (Directrice)
Tél. : 063/38.94.28 - GSM : 0474/98.98.21

Inscriptions pour Aubange et Bikini :

juqu'au 11 juillet et à partir du 16 août de 9h à 15h
sur RDV par téléphone au 0474/98.98.21

Jeunesse



BLOCUS ÉTUDIANT

**DU 31 JUILLET AU 11 AOÛT
DE 8H30-12H30 (LU-VE)**

SALLE « LA HARPAILLE » CLÉMARAIS

**Etude encadrée, espace conseils, collations saines,
atelier avec une coach scolaire**

ACCÈS GRATUIT (places limitées)*

**Inscriptions à partir du lundi 4 juillet 0498/27.56.60
(uniquement les matins) lambertm@aubange.be**

 **PLAISIR
D'APPRENDRE**

*conditions d'accès: s'engager à venir toute la semaine
(inscription pour une ou deux semaines complète(s) uniquement)

Culture

40 ANS

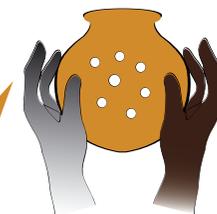
Syndicat d'Initiative
d'Aubange
Dimanche 9 juillet

10h à 13h
diverses activités
familiales dans la
cour du domaine de
Clémarais à Aubange.

Dès 14h,
Festival
Couleur Terre
Balade musicale, expos,
contes au cœur du village
d'Aix-sur-Cloie



Festival



**Couleurs
Terre**

Syndicat d'Initiative d'Aubange : 28A rue de Clémarais, 6790 AUBANGE
Tél : 063/38 86 54 - info@aubange-tourisme.be - www.visitaubange.be
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30.



Cette année, **le Syndicat d'Initiative d'Aubange fête ses 40 ans d'existence.**
Afin de marquer le coup et de célébrer cet événement comme il se doit, une journée festive est organisée le dimanche 9 juillet.

De 10h à 13h, diverses activités familiales seront proposées dans la cour du domaine de Clémarais à Aubange. Tout au long de cette matinée, enfants et parents pourront échanger et peut-être s'affronter lors des animations gratuites proposées :

- initiation aux techniques du cirque par les **Ateliers CircoMathiques**
- initiation à la danse d'Afrique de l'Ouest avec des percussions « live » animée par **Kélén Foli**
- découverte du monde aquatique grâce à la **malle pédag'eau**
- démonstration par le **club d'Aïkido d'Aubange**
- essai à la dentelle aux fuseaux par l'atelier **Nounettes et Fuseaux**
- tressage d'osier avec **Marianne Muller**
- visite du **Potager Participatif et Solidaire d'Aubange**
- **marche** sur un petit parcours **pieds-nus** pour les jeunes enfants

- **découverte des arbres de nos forêts.**
- **parcours d'orientation sur le domaine.**

Un bar et une petite restauration vous seront proposés de 10h à 13h.

A partir de 14h, au départ de la **maison de quartier**, Aix-sur-Cloie vous emmènera au cœur du village pour son Festival Couleurs Terre. Les habitants de la localité ouvriront leur porte et vous accueilleront pour vous faire découvrir des artistes et des musiciens de la région.

Un bar et une petite restauration salée et sucrée vous seront proposés à partir de 17 h, lors du concert final **8**.

Le centre du village sera fermé à la circulation.

Accès libre pour les expositions le samedi 08 juillet.

Tarif pour le dimanche 09 juillet :

bracelet d'entrée et plan au **1**

gratuit jusqu'à 8 ans

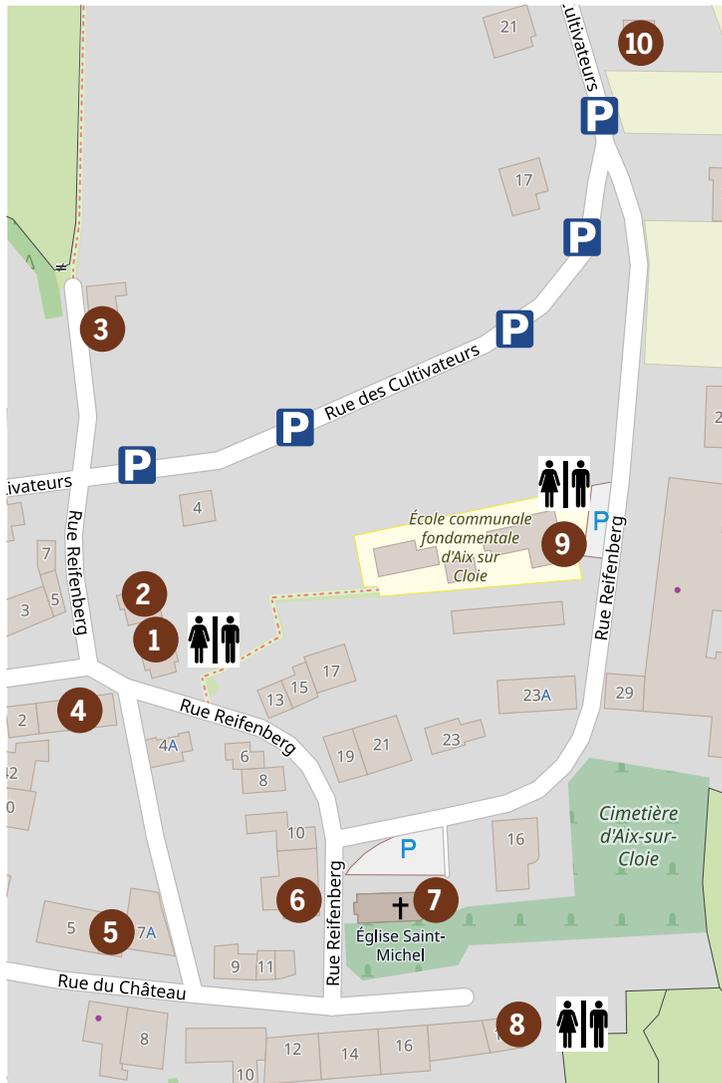
De 9 à 16 ans : 5 euros avec un ticket boisson.

A partir de 17 ans : 10 euros avec un ticket boisson.

Culture

La majorité des endroits est accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi que les toilettes.

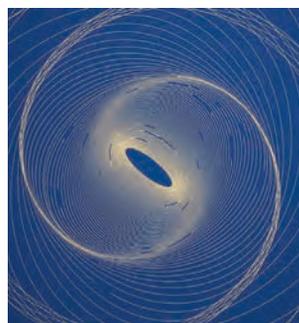
Tous les bénéfices du festival seront reversés à l'association Couleurs Terre (ARATHUS Bénin fait peau neuve avec son nouveau nom) au profit des enfants de l'orphelinat SEJ d'Abomey et de divers projets de développement au Bénin.



Luc Ridremont

(le long du parcours)

Luc Ridremont s'essaie à faire vibrer ses toiles par les couleurs, les lignes, les points.



5 Marinette Marchal (14h30, 15h30, 16h30)

Passionnée depuis toujours par les Contes et les livres de jeunesse, Marinette Marchal raconte des histoires qu'elle aime au moyen d'un kamishibai artisanal (théâtre de papier) pour embarquer les auditeurs le temps de l'intimité d'un récit choisi. Contact: 0499/16.11.27



1 Denis Heynen (guitare, fingerstyle)

De la guitare «Fingerstyle» acoustique allant du blues aux rags, Denis Heynen n'hésite pas à passer par des arrangements personnels (Pink Floyd, Rolling Stones, Eric Clapton, Nino Ferrer, ...). Denis compose également.



[f @denisheynefingerstyle](#)

2 Goran Davin

Élève de Mme Geels en piano à l'Académie d'Arlon pendant 7 ans, Goran joue aussi du synthé dans un groupe d'Udange, les Drink Too Much (groupe de reprises rock).



7 Le groupe Tremolo (Église à 15h)

Le groupe TREMOLO, issu de l'asbl « Les petits violons » est composé de musicien(ne)s qui suivent des cours de violon, alto et violoncelle au niveau amateur.

Les oeuvres jouées sont variées : classique, irlandais, klezmer, musique de film et aussi quelques compositions du chef d'orchestre Jean-Marie Liégeois.



3 Marie Violaine Déom

Marie Violaine Déom, élève à l'école de musique de Stenay a la chance de vivre dans une région où l'accordéon chromatique a gardé une place centrale dans les fêtes de village. Elle nous présente un petit aperçu du répertoire musette français.



Culture

6 Marcel Kombia

Découverte de rythmes et percussions d'Afrique de l'Ouest en live : du djembé à la kora, en passant par le balafon, ...



8 Les élèves de l'atelier musique hebdomadaire de l'Athénée Royal d'Athus

L'atelier guitare est animé par des professeurs bénévoles les jeudis de 16h15 à 18h30 pour préparer le Festival des Etoiles annuel.

8 Fatou Kymou et Kelen Foli.

(Espace bar concert final à 17h)

En concert final, ils vous emmèneront au cœur de l'Afrique (djembés, doum doum). Mélodies traditionnelles et populaires rythmeront votre fin d'après-midi à partir de 17 heures.



8 Marc de Winter

Marc De Winter est un artiste professionnel originaire de Halanzy. Il sculpte en s'inspirant notamment de l'art ethnique africain et précolombien.



8 Gaviot

Jacques Bihain, dit Gaviot, peintre, photographe, écrivain. Ses toiles nous emmènent dans une galerie de portraits. Penché sur l'âme du monde, il nous invite à y chercher avec lui l'étincelle qui fait de nous des humains.

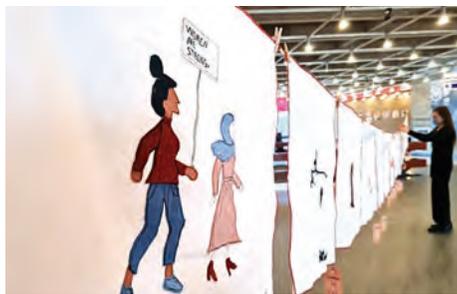


8 Les femmes à l'honneur

Les résidentes du Centre de protection internationale Visages du Monde ont la parole pour exprimer leurs opinions quant aux thématiques qui les touchent ... Photos, broderies, toiles...

8 A travers nos yeux

Les candidats réfugiés posent leurs regards sur la vie en Belgique. Une plongée au cœur des questions de cohabitations, forcées ou recherchées. C'est une mine d'or pour les curieux qui ont envie de voir le monde d'un autre œil.



4 Exposition « Migr-art-tion »

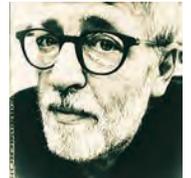
Oeuvres réalisées par les trans migrants accueillis par le collectif ESCAL de Neufchâteau-Léglise.



1 Laurent Henoumont

Laurent Henoumont sillonne la province pour se consacrer aux photos de concerts et musiciens sur scène. Laurent est le photographe attitré pour le Rox à Rouvroy, le Rock and Gaume et le Hamawe Roots Festival 2023.

En parallèle, il revient à ses premières amours photographiques : le portrait.



10 Nathalie Houlmont

Le travail de Nathalie Houlmont est l'aboutissement de recherches, d'explorations et de créations picturales. Elle utilise plusieurs techniques et des supports variés destinés à la décoration.

www.nathaliehoulmont.be,
+32 470/127 885



9 Rosy Verhelst

L'envie de peindre de Rosy Verhelst lui est venue tardivement, à la suite de la visite d'une exposition en promotion sociale. L'approche de la pension l'a incitée à franchir le pas et aujourd'hui, elle éprouve un réel plaisir à manier les couleurs.



Culture

Urban Arts #2



Le Hip Hop a encore mauvaise réputation aujourd'hui, très souvent rattaché à des images de violence, de drogue ou de dégradations urbaines véhiculées par les médias ou certains clips de rap, la tendance est aux clichés en tout genre, certains n'hésitant pas à le qualifier de sous culture. Mais au fond, c'est quoi le Hip Hop?

C'est un mouvement culturel et artistique né dans les années 70 aux États-Unis et qui regroupe quatre principaux modes d'expression : le **rap**, le **djing** dont le beatbox qui en est une sous-branche, la **danse** et le **graffiti**.

Le mouvement Hip-Hop est un mode de vie qui consiste à évoluer sur le plan social d'une manière pertinente et positive.

Sortir des clichés et révéler la dimension fédératrice du Hip Hop, c'est ce qu'ont souhaité la Maison des jeunes et le Centre Culturel à travers ce projet qui a rencontré l'adhésion du public lors des différentes activités proposées.

Une exposition du 3 au 15 avril

Durant quinze jours, 150 élèves de l'ICL de la 1^{ère} à la 3^e secondaire, se sont rendus au Centre Culturel pour visiter l'exposition « L'histoire du Hip Hop et son évolution ». Ils ont également pu bénéficier d'une animation autour des clichés les plus fréquents sur le rap, l'occasion de les inviter à la réflexion et d'échanger sur l'origine de ces stéréotypes.

Cette exposition made in Centre Culturel a reçu le soutien du club Phothus avec le prêt de photos de graffitis. Soulignons également la participation de Nathalie Houlmont avec quelques-unes de ses créations pop art.



Le 15 avril consacré au Hip Hop

Le temps fort de ce projet fut incontestablement la journée du samedi 15 avril où les différentes disciplines du Hip Hop furent représentées.

- **Une scène intérieure et une scène extérieures pour un maximum de concerts** : Melfiano / Madz / Joni & Jones / Jotun & Heinz'00 / Deuz & DJ Bust / Matho & Xal.
- **Une performance de graff par 3F Crew.**
- **3 chorégraphies proposées par les danseuses des groupes d'Aurélie Wolff.**
- **Une scène Open Mic.**



Projet réalisé avec le soutien de la Loterie Nationale



Bibliothèques et ludothèque communales d'Aubange

Vos bibliothèques à l'heure d'été

Chaque année, vos bibliothèques communales adaptent leurs horaires à la période estivale. C'est pourquoi elles seront **fermées les samedis de juillet et d'août**. Elles continueront à vous accueillir les autres jours de la semaine suivant les horaires habituels.

Attention, exceptionnellement cette année, vos bibliothèques seront fermées **du jeudi 10 août au vendredi 18 août** pour les travaux d'installation du nouveau logiciel de gestion bibliothéconomique. Les dates de retour des livres et jeux seront adaptées en conséquence.

Sacré Roald Dahl !

Une exposition et des animations

Depuis 9 ans, vos bibliothèques participent au programme « Du roman à l'écran » en collaboration avec la Province de Luxembourg et le Centre Culturel de la Ville d'Aubange. Western, cirque, manga, policier,... nous mettons à chaque fois en avant un thème à découvrir grâce à des ateliers créatifs, projections de films, lectures et expositions.

En février et mars 2023, c'est l'écrivain gallois Roald Dahl qui a été mis à l'honneur. Auteur de livres pour la jeunesse, Roald Dahl adorait raconter des histoires. Ses enfants étaient d'ailleurs une source d'inspiration importante pour ses romans. Que ce soit en tout public ou avec des groupes scolaires, les activités ont rencontré un fort succès avec près de 600 personnes ayant visité l'exposition « Sacré Roald Dahl » qui mettait en avant la vie de l'auteur.

Elles ont pu y découvrir une mise en scène de ses romans les plus populaires et adaptés au cinéma : « Matilda », « Charlie et la chocolaterie », « Sacrées sorcières » ou encore « Fantastique Maître Renard ». Aujourd'hui encore, cette activité a de belles retombées auprès des enfants qui sont nombreux à venir chercher des romans de Roald Dahl à la bibliothèque !



Et pour la suite ?

Une bibliothèque, c'est un lieu de lectures et de découvertes, mais également de rencontres et d'animations. Nous organisons des activités tout au long de l'année : conférences, ateliers créatifs, heures du conte, soirées jeux, ... Rendez-vous sur notre page [Facebook @BibliothèquesAubange](#) ou inscrivez-vous à notre newsletter pour être tenu au courant du prochain agenda !

Prochaine activité au programme, un grand déstockage de romans, bandes-dessinées, jeux et autres livres aura lieu **le samedi 16 septembre de 10h à 16h** sur le parking de la bibliothèque d'Athus (plus de renseignements : <http://ebib.aubange.be>)

Le calendrier de nos évènements

JUIN

- 14/06 atelier PHILO : la musique, bibliothèque Athus
- 26/06 heure du conte : voyage voyage, bibliothèque Rachecourt
- 28/06 heure du conte : en avant la musique ! Bibliothèque Athus
- 30/06 vendredi, je(u) joue ! bibliothèque Athus

JUILLET

- 21/07 fermeture des bibliothèques

AOÛT

- DU 10/08 au 18/08 fermeture des bibliothèques

SEPTEMBRE

- 13/09 atelier PHILO : les saisons bibliothèque Athus
- 14/09 conférence du CHMA : Sorcières - mythologie, histoire et conséquences, bibliothèque AthusS
- 20/09 heure du conte : l'été indien, bibliothèque Athus
- 27/09 fermeture des bibliothèques
- 29/09 vendredi, je(u) joue ! Bibliothèque Athus
- 29/09 soirée jeux : Prix Jokers 2023, bibliothèque Athus